

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

②

N° 80 13264

⑤ Meuble-jouet à structure modulaire.

⑤ Classification internationale (Int. Cl.⁸). A 63 H 33/08; A 47 B 47/00.

② Date de dépôt..... 13 juin 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : *Italie, 11 janvier 1980, n° 4705 B/80.*

④ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 17-7-1981.

⑦ Déposant : Société dite : QUERZOLA MARIO & C. SAS DI GIANCARLO QUERZOLA & C.,
résidant en Italie.

⑦ Invention de : Mario Querzola.

⑦ Titulaire : *Idem* ⑦

⑦ Mandataire : André Netter, conseil en brevets d'invention,
40, rue Vignon, 75009 Paris.

La présente invention concerne un meuble-jouet à structure modulaire.

Comme on le sait, des meubles-jouets sont actuellement couramment commercialisés avec lesquels les enfants peuvent constituer des pièces meublées qui imitent la réalité. Des meubles-jouets de ce genre doivent évidemment être d'une grande diversité et comprendre, par exemple, des armoires et commodes de formes variées à portes ou tiroirs, des tables de nuit, des meubles de rangement, etc. de telle manière que l'imagination des enfants puisse s'exprimer par des compositions chaque fois différentes.

Cette diversité de formes des meubles-jouets est cependant contraire à la nécessité de maintenir leurs coûts de fabrication bas, car, par exemple en cas de fabrication par moulage de matière plastique, il faut prévoir des moules spéciaux pour chacune de ces formes. La présente invention a pour but de fournir un meuble-jouet présentant une structure modulaire de manière à permettre, au moyen d'un nombre limité d'éléments constitutifs, de donner des formes diverses et variées aux mêmes meubles.

L'invention a en outre pour but de fournir un meuble-jouet simple dans sa conception et d'une construction robuste, présentant une allure esthétiquement satisfaisante et différente de celle des types traditionnels de meubles-jouets, et susceptible d'être fabriqué économiquement de sorte qu'à tous points de vue sa fabrication soit avantageuse.

Ces buts sont atteints suivant la présente invention par un meuble-jouet à structure modulaire qui est caractérisé en ce qu'il comprend une enveloppe de forme sensiblement parallélépipédique dont une face ou côté frontal est ouvert, des moyens d'appui destinés à être mis en place de l'extérieur sur une des parois de l'enveloppe, et une charpente, pouvant être assujettie à l'intérieur de l'enveloppe, qui, constituée par plusieurs cloisons croisées de façon à former des cases de dimensions modulaires, peut servir de support à des portes

pivotantes, à des tiroirs coulissants et analogues.

L'invention est décrite plus en détail ci-dessous à l'aide de formes de réalisation préférées de meubles-jouets, illustrées à titre indicatif au dessin annexé dans lequel :

5 . la figure 1 est une vue éclatée en perspective d'un meuble-jouet présenté sous la forme d'une armoire verticale à une seule porte;

. la figure 2 est une vue frontale du même meuble-jouet;

10 . les figures 3 à 6 montrent, en vue frontale, différentes formes de meubles-jouets.

Les meubles-jouets suivant l'invention représentée sur les figures sont fabriqués par moulage de matière plastique et sont constitués essentiellement par une enveloppe 1, des pieds d'appui 2 et une charpente 3 pouvant être assujettie
15 à l'intérieur de l'enveloppe 1. L'enveloppe 1 présente la forme d'un parallélépipède dont une face ou côté frontal est ouvert si bien qu'à l'intérieur de l'enveloppe on distingue une paroi arrière frontale 4 et des parois 5, latérales par rapport à cette dernière. Les angles formés par les parois 5
20 présentent de préférence des arrondis 5a.

Les pieds d'appui 2 sont constitués par deux barreaux à section circulaire, munis de deux ergots 6 qui, s'étendant radialement et disposés respectivement à proximité des
25 extrémités opposées de chaque barreau, sont destinés à s'engager dans des trous correspondants 7 ménagés dans une paroi 5 de l'enveloppe 1. Ces barreaux présentent avantageusement une longueur égale à la profondeur des parois 5.

La charpente 3 est constituée par quatre cloisons 8 s'étendant parallèlement aux parois 5 de façon à former un
30 parallélépipède ouvert des deux côtés frontaux, et dont les dimensions sont convenablement inférieures à celles de l'enveloppe 1. Les cloisons 8 présentent une profondeur légèrement inférieure à celle des parois 5 de l'enveloppe 1 et se prolongent, au-delà des angles où les cloisons 8 se
35 croisent, par des saillies 8a propres à supporter la char-

penne 3, suivant les dimensions intérieures de l'enveloppe 1. D'autres saillies identiques 8b s'étendent, à des fins de raidissement, transversalement aux cloisons 8 les plus longues au niveau de la ligne médiane.

5 La charpente 3 peut toutefois être fixée à l'intérieur de l'enveloppe 1.

Pour obtenir une armoire verticale à une seule porte, représentée en particulier sur les figures 1 et 2, la porte 9 est montée sur la charpente 3 de manière à pouvoir pivoter. La
10 porte 9 présente, le long de son axe d'articulation, deux petites tiges 10 aptes à s'engager dans des trous correspondants 11 ménagés dans la charpente 3. La porte 9 présente en outre une poignée 12 permettant de l'ouvrir. Sur les figures 3 et 4 sont représentées deux versions d'armoire ou commode
15 horizontale qui présentent respectivement deux portes 13 et des tiroirs 14. Les pieds d'appui 2 de ces meubles sont fixés à l'une des parois 5 les plus longues de l'enveloppe 1. La charpente 3 de tels meubles est subdivisée par une cloison supplémentaire 8c formant une paroi médiane alignée avec les
20 saillies 8b. Pour le coulissement des tiroirs 14 la charpente d'un tel meuble présente en outre, sur la cloison 8c et les cloisons 8 parallèles à cette dernière, des profilés formant organes de guidage saillants 15.

Sur la paroi supérieure de tels meubles est fixé, à
25 nouveau au moyen de plusieurs tiges, un support à fourche 16 pour le montage d'un récipient 17 en matière translucide ou d'un miroir 18.

Enfin, les figures 5 et 6 illustrent deux tables de nuit ou petits meubles recevant un appareil téléphonique 19
30 ou un téléviseur 20. L'enveloppe 1 de petits meubles de ce genre présente un profil carré et la charpente 3 qui, dans le cas de la figure 5, est munie d'une petite porte basculante 21, est également carrée. Dans le cas de la figure 6, par contre, la charpente 3 est encore subdivisée par des
35 cloisons 8d parallèles de façon à obtenir des compartiments porte-revues ou porte-disques.

Il convient de noter en particulier la conception modulaire, tant en ce qui concerne les éléments constitutifs que les dimensions, des meubles-jouets suivant l'invention grâce à laquelle, par exemple, une même enveloppe 1 ou une même charpente 3 peuvent être utilisées, moyennant quelques modifications seulement, pour obtenir tout une série de meubles différents. La modularité dimensionnelle permet en outre d'utiliser sur une même structure de base différents accessoires tels que portes, tiroirs et analogues.

REVENDEICATIONS

1. Meuble-jouet à structure modulaire, caractérisé en ce qu'il comprend une enveloppe (1) de forme sensiblement parallélépipédique dont une face ou côté frontal est ouvert, des moyens d'appui destinés à être mis en place de l'extérieur sur l'une des parois (5) de l'enveloppe, et une charpente (3), pouvant être assujettie à l'intérieur de l'enveloppe, qui, constituée par plusieurs cloisons (8) se croisant de manière à former des cases de dimensions modulaires, est propre à servir de support à des portes pivotantes (13, 21), à des tiroirs coulissants (14) et analogue.

2. Meuble-jouet suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la charpente (3) est constituée par au moins quatre cloisons (8) disposées de façon à former un parallélépipède ouvert de deux côtés frontaux opposés, en regard de ladite face ouverte de l'enveloppe, les cloisons (8) se prolongeant, au-delà des angles où elles se croisent, par des saillies (8a) propres à porter la charpente (3) elle-même, suivant les dimensions intérieures de l'enveloppe (1).

3. Meuble-jouet suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'appui sont constitués par deux barreaux à section circulaire (2) munis de deux ergots (6) qui, s'étendant radialement et disposés respectivement à proximité des extrémités opposées de chaque barreau, sont destinés à s'engager dans des trous correspondants (7) ménagés dans la paroi de l'enveloppe.

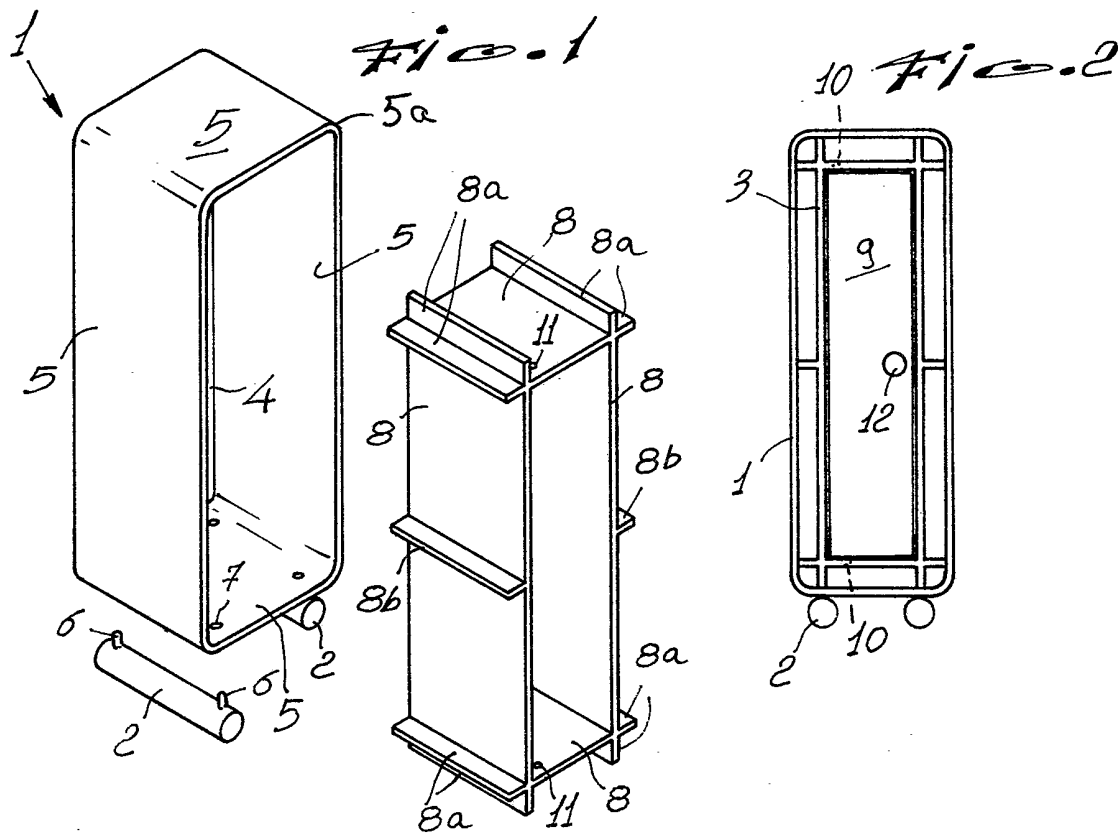


Fig. 6

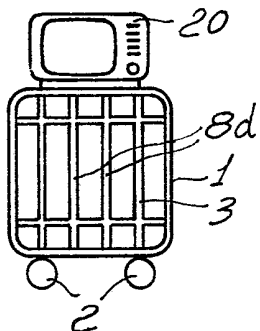


Fig. 3

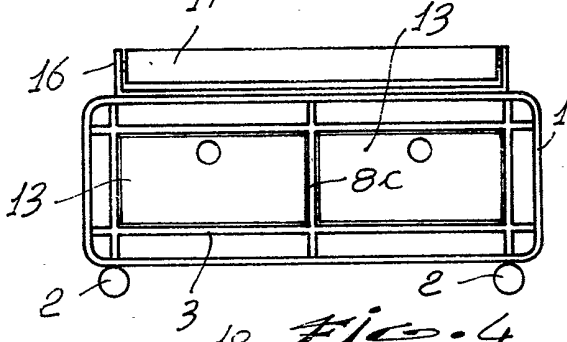


Fig. 5

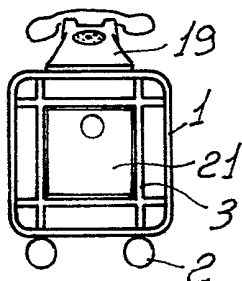


Fig. 4

